



DEAFLYMPICS D'HIVER 2027 AUTRICHE

Règles de sélection
Année 2026



SOMMAIRE

» Les Principes Généraux.....	3
» Critères de sélection.....	4-6
» Echancier.....	8

Chemin de sélection de la Fédération Française Handisport

Principes Généraux

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur, confie la procédure de sélection de ses sportifs et sportives pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 14 décembre 2024 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- Le Vice-Président ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique National ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique Adjoint en charge de la performance et de la stratégie de la performance paralympique.

Le directeur technique national se réserve la possibilité d'associer toute autre personne compétente avec voix consultative, notamment le Coordonnateur du Bureau de la Vie de l'Athlète.

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs et sportives sélectionnés par la F.F. Handisport.

La F.F. Handisport poursuit l'objectif que les sportifs et sportives sélectionnés soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille.

En conséquence, les résultats obtenus aux compétitions de sélection ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influencer sur la réussite de cette compétition internationale.

La Commission Fédérale de Sélection a enfin pour objet d'étudier l'opportunité de toute demande d'invitation, tout en prenant en compte l'impact sur le développement de la discipline et/ou le potentiel de l'athlète concerné.



Critères de sélection handisport

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue de cette compétition internationale de référence est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par l'ICSD et consultables sur le site Internet en suivant le lien : A venir

Le fait de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictés par la fédération internationale concernée est un prérequis pour prétendre à la sélection. C'est un préalable nécessaire mais pas suffisant à lui seul pour être sélectionné sur la compétition internationale de référence ciblée, d'où la mise en place de critères propres à la FFHandisport.

B/ COMITÉ DE SÉLECTION DEAFLYMPICS

Les Grands principes de sélection aux Deaflympics édictés par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) doivent être respectés. Ils sont consultables en suivant le lien suivant :

<https://france-paralympique.fr/documents/>

C/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

La Fédération Française Handisport proposera une liste de sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

Le comité fédéral de sélection valide et entérine les sportifs sélectionnés pour la compétition de référence ciblée.

La fédération, par la voix ou par délégation du président inscrit les sportifs dans la compétition internationale de référence considérée auprès de l'instance compétente.

Conditions

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour dans la discipline concernée ;
- Disposer d'un certificat médical d'autorisation à la pratique compétitive dans la discipline concernée ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la F.I. concernée ;
- Répondre aux critères de qualification internationaux de la F.I., sur les plans administratifs et de classification ;
- Disposer d'un dossier de classification complet et à jour en lien avec les règles fixées par la F.I. ;
- **Être à jour de la surveillance médicale réglementaire** auprès de la commission médicale en lien avec la réglementation en vigueur ;
- Être en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de prévention et de lutte contre le dopage (Disposition de l'attestation annuelle de réussite de la formation en ligne de l'AFLD et de la formation en ligne mise en place par la F.I. si existante) ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales émanant de la F.F.H. ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportement inadapté fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Avoir signé et respecter les termes de la charte de haut niveau et la convention du S.H.N. membre d'un collectif national.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Responsable de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Participer aux championnats de France dans les disciplines où celui-ci existe, sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée définies ci-après.
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du comité d'organisation
- Toute situation particulière d'un(e) sportif(ve) par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.



A NOTER > la mention Complémentaire confirmée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 18/01/2025 :

« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.

Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »



LES CRITÈRES DE SÉLECTION DEAFLYMPICS 2027

DEAFLYMPICS 2027

Lieu : **Innsbruck – Seefeld - Tirol (Autriche)**

Dates : **15 au 24 janvier 2027**

Philosophie générale

La sélection des sportives et sportifs français aux Deaflympics est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale et consultables sur le site internet en suivant le lien :

<https://www.deaflympics.com>

Le fait, de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictées par la fédération internationale est un prérequis pour prétendre à la sélection. Néanmoins, les sportives et sportifs prétendant à une sélection à la compétition internationale de référence doivent également satisfaire aux critères de sélection mis en place par la Fédération Française Handisport.

SKI ALPIN

Critères de performance :

- o Avoir moins de 240 points FIS sur les disciplines technique (GS et SL) et/ou moins de 180 points sur les disciplines de vitesse (DH et SG) sur les listes de la FIS à la date de la réunion du comité de sélection
- o Avoir participé à minima à 2 étapes du circuit de la Coupe de France Handisport de Ski Alpin
- o Avoir participé aux championnats de France Ski Alpin Handisport
>> Aux vues des calendriers, ces critères devront avoir été effectués sur la saison 2025/2026

Critères d'aide à la décision :

- o Suivre un programme de 50 journées de ski par an (entraînements + compétitions), ainsi qu'un suivi régulier de la préparation physique.

SKI NORDIQUE

Critères de performance :

- o Avoir moins de 240 points FIS sur les listes de la FIS à la date de la réunion du comité de sélection
- o Avoir participé à minima à 2 étapes du circuit de la Coupe de France Handisport de Ski Nordique
- o Avoir participé aux championnats de France Ski Nordique Handisport
>> Aux vues des calendriers, ces critères devront avoir été effectués sur la saison 2025/2026

Critères d'aide à la décision :

- o Suivre un programme de 50 journées de ski par an (entraînements + compétitions), ainsi qu'un suivi régulier de la préparation physique.



LES CRITÈRES DE SÉLECTION DEAFLYMPICS 2027

FUTSAL FÉMININ

Sportives sélectionnables

La sélection concernera 12 joueuses au maximum dont 2 gardiennes.

Compétitions de sélection

- Championnats d'Europe 2026 (Croatie)
- Circuit de compétition FFH

1.1 Seront proposées à la sélection :

> Pré-requis :

- Terminer sur le podium des championnats d'Europe 2026 (Croatie)
- Participer au championnat de France de Futsal féminin FFH et/ou Coupe de France de Futsal féminin FFH ainsi qu'à un championnat FFF
- Honorer les convocations pour les stages et compétitions de préparation
- Honorer toute autre forme de sollicitation au service du projet de performance
- Disposer d'un dossier de classification internationale à jour
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles

Structuration de l'entraînement

- o Disposer d'une structuration d'entraînement en adéquation avec les enjeux du haut niveau en Futsal Sourd Féminin.
- o Répondre aux sollicitations du staff :
 - Préparation physique
 - Suivi médical
 - Évaluation

Niveau minimal requis

- o A minima niveau régional en championnat de futsal organisé par la FFF

Critères d'aide à la décision

Pour les athlètes proposées à la sélection le responsable fédéral des sports non paralympiques, en lien avec l'entraîneur national, sera en responsabilité de la définition d'une combinaison objective, équitable, à présenter à la commission de sélection fédérale.

Compte tenu de la spécificité du futsal féminin, la sélection s'opérera dans un souci de performance collective. La sélection s'opérera en lien avec la nécessité de composer une équipe opérationnelle sur le terrain en prenant en compte les spécificités au poste avec les aléas d'une compétition : blessures, suspensions, méforme ou contre-performances. Une complémentarité, une polyvalence, une diversité des différentes joueuses entre elles dans un souci de performance collective, seront visées dans la perspective de la constitution de l'équipe de France.

Les niveaux de jeu affichés par les joueuses à l'occasion des différents championnats, des matchs amicaux de l'équipe de France et des stages du collectif national serviront de base, par l'encadrement fédéral, à l'évaluation des potentiels individuelles et collectifs.

Critères d'aides à la décision pour les athlètes proposés à la sélection

- Projet de jeu de l'équipe de France
- Progression sur la saison
- Statut de classification

Il est précisé que toute situation particulière d'une athlète et notamment toute demande de dérogation à l'un ou plusieurs de ces critères de sélection, pourra être soumise à l'examen du Directeur Technique National, seul décisionnaire pour attribuer une telle dérogation.



Echéancier

- Janvier 2026 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- Commission fédérale de sélection : Automne 2026
- Publication de la sélection des sportifs autorisés à participer sur le site Internet de la Fédération Française Handisport et bleushandisport.org à l'issue de la commission de sélection.

